



# CABINET IMMOBILIER BENEAT-CHAUVEL

## AGENCE DE VANNES



SAS SGIBC au capital de 100.000 €. Membre de la FNAIM  
 Adhérent à la caisse de garantie de l'immobilier (GALIAN) sous le numéro 110988P  
 Carte professionnelle 5605 2018 000 024 776 - Délivrée par la CCI du Morbihan

GARANTIES FINANCIERES :  
 Transactions..... 120 000 €  
 Gestion immobilière ..... 700 000 €  
 Syndic de copropriétés..... 3 400 000 €

### HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE GESTION

Barèmes applicables à compter du 01.01.2021

#### LOCATIONS A L'ANNEE

##### A - Transaction :

- Visite du logement
- Rédaction du bail
- Constitution du dossier
- A la charge du bailleur
  - Inférieur à 39 m<sup>2</sup>..... 8 €/m<sup>2</sup> TTC
  - De 40 à 59 m<sup>2</sup>..... 7 €/m<sup>2</sup> TTC
  - De 60 à 99 m<sup>2</sup> ..... 6 €/m<sup>2</sup> TTC
  - De 100 à 150 m<sup>2</sup>.....5 €/m<sup>2</sup> TTC
  - Supérieur à 150 m<sup>2</sup>.... 4 €/m<sup>2</sup> TTC
- A la charge du locataire
  - Inférieur à 39 m<sup>2</sup>..... 8 €/m<sup>2</sup> TTC
  - De 40 à 59 m<sup>2</sup>..... 7 €/m<sup>2</sup> TTC
  - De 60 à 99 m<sup>2</sup> ..... 6 €/m<sup>2</sup> TTC
  - De 100 à 150 m<sup>2</sup>.....5 €/m<sup>2</sup> TTC
  - Supérieur à 150 m<sup>2</sup>....4 €/m<sup>2</sup> TTC
- Etat des lieux
  - A la charge du bailleur  
3 € TTC du m<sup>2</sup> habitable
  - A la charge du locataire  
3 € TTC du m<sup>2</sup> habitable

Le montant des honoraires dû par chacune des parties ne pourra pas excéder un mois de loyer.

##### B – Gestion locative :

- A la charge du bailleur :  
7, 20 % TTC du loyer mensuel hors charge

#### LOCATIONS SAISONNIERES

##### B- Négociation avec rédaction d'actes

###### Honoraires de location

- A la charge du locataire  
22,00 % TTC du loyer brut propriétaire  
+ 90 € de frais de dossier

##### C- Gestion locative

###### Honoraires de gestion

- A la charge du propriétaire  
9,00 % du loyer brut propriétaire

#### BAIL COMMERCIAL

##### A- Négociation avec rédaction d'actes

- A la charge du locataire  
10 % du loyer HT annuel

##### B- Gestion locative

- A la charge du bailleur  
7, 20 % TTC du loyer mensuel hors charge

#### TRANSACTIONS SUR IMMEUBLE

PRIX DE VENTE (en Euros)	HONORAIRES MAXIMUM (% TTC)
< à 15 000 €	Forfait 1 000 € TTC
De 15 000 à 100 000 €	7.00
De 100 000 à 300 000 €	6.00
Au-dessus de 300 000 €	5.00

Les honoraires de négociation sont inclus dans les prix affichés et sont à la charge de l'acheteur

#### SYNDIC DE COPROPRIETES

- Par lot principal et par an :  
De 120 € TTC à 190 € TTC  
Avec un minimum de :  
1.700 € HT/an/par copropriété